

COLLOQUE « RAYNAL »

PLAIDOIRIE

POUR UNE PEDAGOGIE DES DROITS DE L'HOMME

Nous achevons cette semaine le compte-rendu du colloque qui s'est tenu récemment à Millau consacré à Guillaume-Thomas Raynal et les Droits de l'Homme.

Pierre Bercis, président des Nouveaux Droits de l'Homme dans son intervention, « *les Droits de l'Homme, un chantier permanent* », rappellera que ces droits constituent une aspiration profonde du cœur et de la raison de chacun. Voulons-nous, oui ou non, continuer l'œuvre entreprise ? A cette question, le conférencier répondit affirmativement et plaida pour que notre pays poursuive et que nous reconnaissons des droits nouveaux. « *Le changement dans la continuité* », en quelque sorte. Un chantier permanent. Progrès et tradition. Parmi les nouveaux droits à reconnaître, celui d'avoir dans un environnement sain, celui de l'intégrité génétique, celui de vivre aussi dans sa culture, sa langue. « *On doit, recommande Bercis, continuer à faire progresser les Droits de l'Homme, qui sont un long fleuve tranquille qui ne s'arrête pas* ».

Dans sa communication, « *Evaluation historique de la Déclaration des Droits de l'Homme* », Michel Péronnet, professeur d'Histoire à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, analysa d'abord les Droits de l'Homme dans le contexte de 1789. Il rappela les principaux événements de la Révolution qui le 11 août 1789, aboutirent à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il s'agissait pour l'Etat de mettre sur pied un ensemble de droits pour établir une constitution, et pour les citoyens de faire respecter leurs droits selon cette constitution.

Enfin, avant la discussion générale, la communication de Pierre Morel à l'huissier, lue par Olivier Rossi, portait sur les aspects juridiques de la Déclaration des Droits de l'Homme. L'occasion de détailler les organismes et institutions dans le Monde, en Europe et en France, chargés de garantir l'application des Droits de l'Homme.

Difficile de concilier le droit interne aux Etats et le droit international. Dans notre pays, outre le parlement et diverses juridictions sous le contrôle du Conseil Constitutionnel, on compte un certain nombre de commissions chargées, dans divers domaines, de protéger les droits de l'homme : le médiateur, la Commission Informatique et Liberté, le C.S.A., le Comité National d'Ethique, et on note à travers le monde concernant les garanties des droits de l'homme une grande diversification et complexité, qui s'enrichissent progressivement. Malgré une avancée certaine, ces dernières années, des Droits de l'Homme, il y a aujourd'hui encore dans le monde 200 millions de personnes encore en esclavage et 80 millions d'enfants. Des chiffres qui ne cessent de nous interpeller.